



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCROYSSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Etaient présents :</u>	Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, FIEVET Béatrice, GUILLAUD Patricia, PARENT Monique, THIEFFRY Martine
En exercice : 16		Messieurs LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCROYSSE Olivier
Présents : 10	<u>Etaient excusés :</u>	Mesdames MASSELOT ayant donné procuration à VERCROYSSE Olivier, PAUL Christine ayant donné procuration à LEFEBVRE Francis
Votants : 12		Messieurs DELEVOYE Didier, LEMAIRE Aurélien
	<u>Etaient absents :</u>	DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent
		Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2025-38

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Le Conseil Municipal doit autoriser par décision modificative les virements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes		
011	60611	2 875,27		
	60612	- 2 563,58		
	60613	2 619,29		
	60623	91,21		
	60628	3 782,54		
	6067	745,47		
	613	1 553,21		
	6156	274,26		
	623	20 567,97		
	624	5 619,40		
	626	2 339,68		
	6281	3 483,61		
	6283	10 086,53		
012	6411	-20 000,00		
	6413	- 21 474,86		
	6450	- 10 000,00		
	TOTAL	0,00		

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-17 du 15 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal,

Le Conseil Municipal décide :

- ✓ D'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2025 pour le budget principal.

Décision prise à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 059-215901240-20251222-2025\_38-DE

**S2LO**

Pour extrait certifié conforme  
Délibération signée le 23 décembre 2025

Par délégation du Maire,

Francis LEFEBVRE

